

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

Le vingt-huit Mars deux mil dix-neuf à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de MARLHES, Loire, se sont réunis à la Mairie de MARLHES, Salle du Conseil, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le vingt-deux Mars mil dix-neuf par Madame Anne DROIN, Maire.

PRESENTS : Anne DROIN, Henri MEJEAN, Catherine BONY, Daniel EPALLE, Josselin DOURRET, Martine DALMAS, Antonin DURIEU, Jean-Isidore FORISSIER, Muriel BRUNON, Kenza THIERS, Claudie CHORAIN, Roger DEFOURS, François EPALLE, Catherine MOUNIER

ABSENTS EXCUSES : Vincent SEUX pouvoir à Antonin DURIEU

SECRETAIRE : Jean-Isidore FORISSIER

Le compte rendu de la séance précédente du 28 Février 2019 est approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du Budget Primitif 2019 – Maison Médicale

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif présenté comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	13 650,00 €	Produits des services, du domaine et ventes	70	10 000,00 €
Charges financières	66	4 780,00 €	Autres produits de gestion courante	75	23 000,00 €
Charges exceptionnelles	67	2 500,00 €	Produits exceptionnels	77	2 500,00 €
Virement à la section d'investissement	023	30 650,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42	16 080,00 €
TOTAUX FONCTIONNEMENT		51 580,00 €			51 580,00 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Immobilisations corporelles	21	80 221,74 €	Excédent de fonct. Capitalisé	1068	28 619,70 €
Emprunts et dettes assimilées	16	11 730,00 €	Emprunts et dettes assimilées	16	130 500,00 €
Report déficit	D001	81 737,96 €	Virement de la section de fonctionnement	021	30 650,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	16 080,00 €			
TOTAUX INVESTISSEMENT		189 769,70 €			189 769,70 €

2) Approbation du Budget Primitif 2019 – Assainissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif présenté comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	17 600,00 €			
Charges de personnel et frais assimilés	012	5 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes	70	54 500,00 €
Attenuation produits	014	5 700,00 €			
Charges financières	66	2 740,00 €	Autres produits de gestion courante	75	100,00 €
Charges exceptionnelles	67	300,00 €	Produits exceptionnels	77	103,32 €
Virement à la section d'investissement	023	39 440,00 €	Report excédent	R002	15 450,68 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	29 006,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	29 632,00 €
TOTAUX FONCTIONNEMENT		99 786,00 €			99 786,00 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Immobilisations corporelles	21	10 000,00 €	Réserves	106	70 000,00 €
Immobilisations en cours	23	134 913,90 €	Emprunts et dettes assimilées	16	50 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	7 260,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	39 440,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	29 632,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	29 006,00 €
Report déficit	D001	6 640,10 €			
TOTAUX INVESTISSEMENT		188 446,00 €			188 446,00 €

3) Approbation du Budget Primitif 2019 – Eau

Le conseil municipal approuve par 13 Pour, 2 Abstentions le Budget Primitif présenté comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	54 570,00 €			
Charges de personnel et frais assimilés	012	15 000,00 €	Produits des services, du domaine et ventes	70	141 500,00 €
Attenuation produits	014	22 000,00 €	Dotations et participations	74	20 000,00 €
Autres charges de gestion courante	65	400,00 €	Autres produits de gestion courante	75	100,00 €
Charges financières	66	5 290,00 €			
Charges exceptionnelles	67	100,00 €	Produits exceptionnels	77	122,97 €
Virement à la section d'investissement	023	47 800,00 €	Report excédent	R002	4 437,03 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	42	51 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	30 000,00 €
TOTAUX FONCTIONNEMENT		196 160,00 €			196 160,00 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Sub.d'équip.versées	204	1 080,00 €			
Immobilisations corporelles	21	10 000,00 €	Réserves	106	80 000,00 €
Immobilisations en cours	23	94 584,66 €			
Emprunts et dettes assimilées	16	6 010,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	47 800,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	30 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	51 000,00 €
Report déficit	D001	53 755,34 €			
<i>Restes à réaliser</i>	21	10 170,00 €		13	26 800,00 €
TOTAUX INVESTISSEMENT		205 600,00 €			205 600,00 €

4) Approbation du Budget Primitif 2019 – Commune

Le conseil municipal approuve par 12 Pour, 1 Contre et 2 Abstentions le Budget Primitif présenté comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	295 000,00 €	Atténuation de charges	013	1 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	012	258 850,00 €	Produits des services, du domaine et ventes	70	127 230,00 €
Autres charges de gestion courante	65	334 900,00 €	Impôts et taxes	73	534 900,00 €
Charges financières	66	51 724,00 €	Dotations et participations	74	412 948,00 €
Charges exceptionnelles	67	1 000,00 €	Autres produits de gestion courante	75	47 164,00 €
Virement à la section d'investissement	023	230 871,92 €	Produits exceptionnels	77	600,65 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	42	20 829,88 €	Report excédent	R002	69 333,15 €
TOTAUX FONCTIONNEMENT		1 193 175,80 €			1 193 175,80 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Immo incorporelles	20	49 209,00 €	Subventions d'inves.	13	173 987,00 €
Immobilisations corporelles	21	419 584,00 €	Dot., fonds divers, réserves	10	35 000,00 €
			Excédent de fonct capitalisés	1068	250 000,00 €
Immobilisations en cours	23	257 198,19 €	Produits des cessions d'immo	024	174 915,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	98 093,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	230 871,92 €
Report déficit	D001	61 519,61 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	20 829,88 €
TOTAUX INVESTISSEMENT		885 603,80 €			885 603,80 €

5) Taux des taxes

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 montre que les bases prévisionnelles sont augmentées de 3,3 %.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver les taux de 2018, de ne pas augmenter ; à savoir :

- **Taxe d'habitation** : **10,73 %**
- **Taxe foncier bâti** : **18,51 %**
- **Taxe foncier non bâti** : **41,40 %**

6) Mise en séparatif et renouvellement AEP Rue de l'Orme

Le diagnostic Assainissement de 2013 a révélé que le secteur de l'Orme produit beaucoup d'eaux claires et parasites pour notre station d'assainissement ; les travaux de mise en séparatif sont donc une priorité.

Ces travaux sont estimés à 250 000 € mais peuvent être scindés en deux tranches :

- **Tranche ferme** avec environ 285 ml de réseaux eaux usées, 200 ml d'eaux pluviales et 10 branchements en séparatif, évaluée à **120 000 € HT**.
- **Tranche conditionnelle** avec environ 240 ml de réseaux eaux usées, 130 ml d'eaux pluviales, 165 ml de canalisation d'eau potable désuète à changer, 10 branchements en séparatif, 15 branchement eau potable évaluée à **130 000 € HT**.

Le bureau d'études SICC VRD de St-Genest-Malifaux a fait une proposition de maîtrise d'œuvre complète pour 9 625 € HT (7 112,68 € pour la tranche ferme et 2 512,13 € pour la tranche conditionnelle).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la réalisation de la tranche ferme des travaux de mise en séparatif sur 2019 avec le bureau d'études SICC VRD pour maître d'œuvre, autorise Mme le Maire à lancer le marché d'appel d'offres pour les travaux et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

7) Indemnités gardiennage de l'église pour 2019

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises est fixé par la circulaire du 27 Février 2018 à **479 € 86** pour un gardien résident sur la Commune et le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis, Mme le Maire propose pour l'année 2019, le règlement du montant versé en 2018 soit 479 € 86.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise

Mme le Maire à effectuer le règlement à la Paroisse St Marcellin en Pilat.

8) Travaux d'extension de réseaux et élagage d'arbres aux abords du Lotissement Loire Habitat

Avant le démarrage des constructions du *Lotissement Loire Habitat* dans le secteur d'Ecotay, la commune doit fournir l'ensemble des réseaux au droit du terrain.

Mme le Maire présente les devis les moins disants :

*Entreprise CHOLTON de Chabanière (69) : **10 890 € et 1 305 € HT** pour l'extension des réseaux eaux potables et eaux pluviales dans le fossé de la R.D.501, Route de Riotord.

*Entreprise BONNET de St-Genest-Malifaux (42) : **17 154 € 50 HT** pour l'extension des réseaux eaux usées, eaux pluviales et point d'eau potable depuis la Rue de l'Aubépine.

*Entreprise MOREL de St-Héand (42) : **4 320 € HT** pour abattage et taille d'arbres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces travaux de Voirie et Réseaux Divers et autorise Mme le Maire à signer les devis correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu du CCAS du 08 Mars 2019

*Approbation du Budget Primitif 2019 (47 000 € en fonctionnement et 64 600 € en investissement)

*Nouvelle convention de portage de repas avec l'ADMR de St Genest Malifaux : avec la liaison froide depuis début février, le conditionnement change.

Le Secours Catholique est impatient de rejoindre ses nouveaux locaux, plus lumineux que le précédent.

Les parents d'élèves nous font part de leurs actions contre la fermeture de classe, de la rencontre qu'ils ont eu à l'inspection académique. Ils poursuivent maintenant leur démarche auprès du diocèse.

Lettre de la FNACA de Marlhes

Ce 17 mars dernier, les membres de la FNACA ont voté : ils sont d'accord pour abandonner la cérémonie du 8 Mai ; seront conservées celles du 19 Mars et du 11 Novembre.

Festival Bandas les Vendredi 4 et Samedi 5 Septembre 2020

La Band'A Maurice souhaite organiser un festival l'année prochaine sur Marlhes avec concerts, buvette, repas sous chapiteau. L'organisation est concentrée autour de l'église et les accès secours sont prévus. Le conseil municipal encourage cette initiative.

SICTOM

Du fait de l'augmentation des dépenses liée au transport jusqu'au site d'Altrium, il était question de passer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 6.94 à 8.74.

Etant donné que la Communauté de Communes a pris une partie des dépenses à sa charge, la TEOM passera à 7.57.

Prochainement, seront organisées des réunions pour l'étude d'une tarification incitative.